

SCI TCA2

Construction d'un immeuble de bureaux

2 Avenue Pierre Gilles de Gennes – 37540 SAINT-CYR/LOIRE

PROJET-DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mars 2026



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°7 : CLOISONS – PLAFONDS - ACOUSTIQUES

MAITRISE D'OUVRAGE :

SCI TCA
5, rue Pina Baush
37200 TOURS

BUREAU DE CONTROLE :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.17.70.05.59
Email : francois.ronce@apave.com

COORDONNATEUR SPS :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.79.60.80.60
Email : franck.jay@apave.com

MAITRISE D'ŒUVRE :

BOURGUEIL & ROULEAU architectes d.p.l.g.
46, avenue de la Tranchée – 37 100 TOURS
Tél : 02.47.54.53.89 - Fax : 02.47.54.15.99
Email : agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

BET VRD – INEVIA

9, Quai de la Gare - 37270 MONLOUIS-SUR-LOIRE
Tél : 02.47.41.33.71
Email : j.guicheteau@inevia.pro

BET STRUCTURE – AUBERT STRUCTURE

16, rue des Montils - 37520 LA RICHE
Tél : 02.47.38.51.44
Email : contact@aubert-structures.fr

BET FLUIDES THERMIQUE ELECTRICITE – CALLU

Rue Jacqueline Auriol – 37700 LA VILLE AUX DAMES
Tél : 02.47.50.91.16
Email : t.mureau@betcallu.fr s.jolly@betcallu.fr

ECONOMISTE – C²A

70b, Avenue André Maginot – B504 – 37100 TOURS
Tél : 02.47.80.31.75
Email : frederic.caron@c2a-economie.fr

BET ACOUSTIQUE – ITAC

5 rue Menou – 44000 Nantes
Tél : 02.40.14.01.95
Email : l.dagouret@itac-acoustique.fr

OPC – Polytec

ZAC La Châtaigneraie – 1 rue de la Briaudière –
Bâtiment C – 37510 BALLAN-MIRE
Tél : 02.47.80.06.42
Email : thomas.dollet@polytec37.com

SOMMAIRE

Lot n° 7. CLOISONS - PLAFONDS - ACOUSTIQUES.....3

7.1. GENERALITES :	3
7.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
7.1.1.1. Préambule	3
7.1.1.2. Objet et connaissance des travaux.....	3
7.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	3
7.1.2.1. Conformité aux normes et règlements	3
7.1.2.2. Consistance des travaux.....	4
7.1.2.3. Sécurité et protection de la santé.....	4
7.1.2.4. Plans d'exécution et documents techniques, études de détail.....	4
7.1.3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	5
7.1.3.1. Contrôle des supports	5
7.1.3.2. Spécifications diverses	5
7.1.3.3. Calfeutrement	5
7.1.3.4. Stockage sur chantier	5
7.1.3.5. Choix des matériaux	5
7.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :	6
7.2.1. INFORMATIONS :	6
7.2.1.1. Etude thermique	6
7.2.1.2. Contrôle d'étanchéité à l'air.....	6
7.2.2. DOUBLAGES :	6
7.2.2.1. Cloisons de doublage sur ossature (R=1.40)	6
7.2.3. CLOISONS :	7
7.2.3.1. Cloisons de distribution 98/48 (CF1h).....	7
7.2.3.2. Cloisons de distribution 72/48	7
7.2.3.3. Coffrages et gaines techniques	7
7.2.4. PLAFONDS :	8
7.2.4.1. Faux-plafonds en dalles 60x60 acoustiques.....	8
7.2.4.2. Faux-plafonds en dalles 60x60	8
7.2.4.3. Plafonds CF½h + isolation.....	9
7.2.4.4. Retombées et jouées de faux-plafonds.....	9
7.2.5. TRAVAUX DE FINITIONS :	9
7.2.5.1. Parements hydrofuges	9
7.2.5.2. Etanchéité en pieds de cloisons	9
7.2.5.3. Pose de trappes d'accès aux gaines techniques.....	9
7.2.5.4. Pose d' huisseries et bâtis	10
7.2.5.5. Renfort d'angles	10
7.2.5.6. Renforts de cloisons	10
7.2.6. DIVERS :	10
7.2.6.1. Réservations et travaux divers	10
7.2.6.2. Dossier D.O.E.	10
7.2.6.3. Nettoyage de chantier.....	11

Lot n° 7. CLOISONS - PLAFONDS - ACOUSTIQUES

7.1. GENERALITES :

7.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES

7.1.1.1. Préambule

Lors de l'étude du projet et avant remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

7.1.1.2. Objet et connaissance des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent aux travaux construction d'un bâtiment de bureaux, situé au 2 avenue Pierre Gilles de Gennes à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540).

7.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

7.1.2.1. Conformité aux normes et règlements

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, tant sur le plan technique qu'esthétique. L'exécution des ouvrages devra être conforme aux prescriptions des documents et règlements en vigueur et notamment :

- DTU 25.1 - Enduit intérieurs en plâtre.
- DTU 25.221 - Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre.
- DTU 25.222 - Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse.
- DTU 25.232 - Plafonds suspendus - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.
- DTU 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre.(cloisons en carreaux de plâtre à parement lisse).
- DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de parement plâtre (plaques à faces cartonnées).
- DTU 25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches. Plaques de parement en plâtre-isolant.
- NFP 72.301 - Caractéristiques géométriques, physiques et chimiques des carreaux de plâtre d'origine naturelle à parements lisses.
- NFP 75. - Isolants thermiques destinés au bâtiment.
- NFP 72.302 - Plaques de parement en plâtre.
- NFP 75 - Isolation thermique.
- DTU 58.1 - Plafonds suspendus en fibre minérale, en panneaux de bois ou en métal.

7.1.2.2. Consistance des travaux

Même s'ils ne sont pas explicitement indiqués dans la partie "Description des ouvrages", l'entrepreneur doit la réalisation des travaux suivant qui sont implicitement compris dans son offre et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un supplément :

- L'entretien et la protection de ses ouvrages pendant l'exécution des travaux du bâtiment.
- La fourniture, le transport à pied d'oeuvre, le montage à chaque niveau, la pose des divers éléments constitutifs des ouvrages.
- Le contrôle de la compatibilité des matériaux des divers éléments des ouvrages entre-eux avec ceux qui leurs seront contigus, après leur mise en place.
- Tous les accessoires nécessaires au parfait et complet achèvement des travaux.
- Les raccords au plâtre fin avec les enduits ou autres éléments exécutés en place.
- Le scellement des grilles de ventilation et trappes avant livraison au peintre.
- Le calfeutrement de toutes les huisseries, bâtis, etc.
- Le calfeutrement des bouches de soufflage ou d'extraction de la ventilation mécanique placées dans les murs.
- La réfection des raccords mal exécutés des autres corps d'état.
- Le nettoyage complet des locaux les uns après les autres, immédiatement après achèvement des plâtres avec descente des gravats au point de rassemblement indiqué par le gros-oeuvre.

7.1.2.3. Sécurité et protection de la santé

Les dépenses d'intérêt commun (Equipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

7.1.2.4. Plans d'exécution et documents techniques, études de détail

La maîtrise d'oeuvre a établi les documents correspondant à la mission qui lui a été confiée par le maître d'ouvrage.

L'entrepreneur vérifiera avant toute exécution que les documents établis par le maître d'oeuvre ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art, et ce, dans les conditions définies par le CCAG.

Les plans d'exécution des ouvrages seront établis par l'entreprise, à ses frais, et soumis au maître d'oeuvre et au bureau de contrôle pour approbation. Ils comprennent :

- Les plans d'exécution et de montage précisant le dimensionnement des ossatures.
- Les coupes de détail sur appuis, linteaux et tableaux.
- Les réservations à prévoir dans les autres ouvrages et les dispositifs de scellement.
- Les notes de calcul des éléments proprement dits.

7.1.3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

7.1.3.1. Contrôle des supports

Avant de commencer la pose des cloisons de doublage et plafonds, l'entreprise sera tenue de vérifier l'implantation, les niveaux d'arase et les dispositions de réservations préparés par les autres corps d'état.

Une réception des supports sera réalisée en présence des entrepreneurs concernés, et tous les défauts du support devront être signalés au maître d'oeuvre.

Tout début d'exécution équivaut à une réception des supports "sans réserve".

7.1.3.2. Spécifications diverses

L'entrepreneur devra respecter les recommandations suivantes pour la réalisation et mise en oeuvre de ses ouvrages.

- Lors de la pose des bâtis bois, un aplomb parfait et une très bonne exactitude de niveaux devront être respectés.
- Le plâtre utilisé pour enduit sera bien cuit, non éventé, ni mélangé de corps étrangers.
- L'aspect des surfaces traitées et leurs planitude seront compatibles avec les revêtements définitifs qu'elles reçoivent de la part du lot Peinture.
- Tous les angles saillants des cloisons et des panneaux de doublage recevront un profil en plastique scellé au plâtre THD après entaille.
- L'entrepreneur procédera au nettoyage et au brossage du support, à la fourniture et pose de grillage fin de renfort pour le rattrapage des défauts locaux.
- La protection en pied des cloisons de doublage sera assurée par un feutre bitumé ou un film polyane de 100 microns avec relevés de 2 cm.

7.1.3.3. Calfeutrement

L'entrepreneur adjudicataire du présent lot assurera le complément d'isolation dans les cloisons ou doublages par mousse expansive de polyuréthane à séchage rapide de type ELRI-ICA ou équivalent.

Calfeutrement en périphérie bâtis et pré-cadres portes et châssis.

Colmatage des prises et fileries encastrées dans cloisons et grilles de ventilation.

Etanchéité en pied de cloisons. Rebouchage des percements.

7.1.3.4. Stockage sur chantier

Le stockage des matériaux à l'intérieur du bâtiment ne pourra se faire qu'avec l'accord du maître d'oeuvre.

Le stockage sur plancher ne pourra se faire que dans les limites des surcharges admissibles.

L'entrepreneur reste seul responsable des matériaux et matériels stockés sur chantier, il devra à cet effet, mettre en oeuvre toutes les protections nécessaires.

7.1.3.5. Choix des matériaux

Tous les matériaux utilisés seront neufs, de premier emploi et de première qualité.

Tous les matériaux ou ouvrages utilisés en produits finis devront être auto-protégés.

Les fers mis en oeuvre seront neufs et protégés par une couche antirouille révisée après leur pose.

Les matériaux préconisés au présent CCTP sont de marque et modèle constituant la base du marché.

L'expression "**ou équivalent**" reste toujours sous-entendue.

L'entrepreneur pourra proposer une autre marque de son choix, sous réserve du respect des caractéristiques suivantes :

- Qualité de conception et de composition du matériau
- Avis techniques, essais, procès verbaux
- Durée de garantie du matériau

En aucun cas, le matériau proposé par l'entrepreneur ne pourra être de qualité moindre que celui demandé.

Sauf spécification clairement définie, les teintes des matériaux laissés au choix du Maître d'Oeuvre s'entendent dans la gamme standard de fabrication du fabricant.

7.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les entreprises devront prendre connaissance de l'étude ACV du BET CALLU et prévoir les produits avec les fiches FDES demandées ou avec des fiches FDES de performances équivalentes.

7.2.1. INFORMATIONS :

7.2.1.1. Etude thermique

L'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance de l'étude thermique jointe au présent dossier d'appel d'offres.

Il établira son devis à partir des valeurs décrites dans cette étude thermique, et avertira le maître d'oeuvre de toutes anomalies éventuelles ou prescriptions incomplètes.

7.2.1.2. Contrôle d'étanchéité à l'air

L'attention est attirée à l'entrepreneur sur le fait qu'il sera effectué un contrôle d'étanchéité à l'air du bâtiment avec le test dit "de la porte soufflante".

Ce test sera effectué une fois les menuiseries et complexes d'isolation achevés (clos et couvert).

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires lors de la pose de ses ouvrages pour garantir une parfaite étanchéité du bâtiment. Il devra par ailleurs être présent lors du test et reprendra les ouvrages défectueux suivant directives du maître d'oeuvre et sans contestations jusqu'à l'obtention du résultat souhaité.

Ce test sera effectué à 2 reprises :

- 1 à l'achèvement du clos-couvert et isolation pour détecter toute fuite d'air avec reprises des points non-conformes par l'attributaire du lot concerné
- 1 à l'achèvement du second oeuvre pour détecter toute détérioration de l'enveloppe précédemment concernée

7.2.2. DOUBLAGES :

7.2.2.1. Cloisons de doublage sur ossature (R=1.40)

Doublage comprenant :

- Ossature métallique implantée tous les 0.60 d'axe en axe.
- 1 plaque de plâtre BA13
- Plaques hydrofugées dans pièces humides.
- Isolant en laine de verre semi-rigide de **45mm** ép. type GR32 de chez ISOVER ou techniquement équivalent (**R_e ≥ 1.40m².K/W**) avec pare-vapeur
- Traitement des joints comprenant enduit de collage, bandes armées, bandes de joints papier, enduit de finition et toutes sujétions (suivant notice du fabricant).
- Protection des pieds de cloisons dans pièces humides par U en plastique saillant du sol de 2 cm.

LOCALISATION :

A prévoir suivant plans et étude thermique pour :

- Cloisons de doublage des murs extérieurs à tous les niveaux suivant indications des plans.

7.2.3. CLOISONS :

7.2.3.1. Cloisons de distribution 98/48 (CF1h)

Cloisons sèches de type PLACOSTIL 98/48 STANDARD ou équivalent de degré **Coupe-feu 1 heure**, comprenant :

- Ossature en profilés acier galvanisé à chaud, rails hauts et bas, montants verticaux avec espacements suivant hauteur.
- 2 plaques de BA13 standard sur chaque parement et plaques hydrofugées type PPM dans locaux humides.
- Fixation par vis auto-perceuses.
- Protection des pieds de cloisons dans pièces humides par U en plastique saillant du sol de 2 cm.
- Finition par bandes et enduits suivant notice du fabricant.
- Prévoir bande armée sur les impostes de portes et dessus et dessous fenêtres.
- Remplissage en laine de verre 45mm
- Mise en oeuvre suivant réglementations du fabricant.
- Cloisons toutes hauteurs (réalisation avant les chapes)
- Renforts dans cloisons pour pose des appareils sanitaires
- Acoustique RA=45 dB.

LOCALISATION :

En séparation des plateaux de bureaux en complément des voiles béton.

Compris imposte des châssis vitrés entre plateaux de bureaux et les paliers aux R+1 et R+2.

7.2.3.2. Cloisons de distribution 72/48

Cloisons sèches de type PLACOSTIL 72/48 STANDARD ou équivalent, comprenant :

- Ossature en profilés acier galvanisé à chaud, rails hauts et bas, montants verticaux avec espacements suivant hauteur.
- 1 plaque de BA 13 standard sur chaque parement et plaques hydrofugées type PPM dans locaux humides.
- Fixation par vis auto-perceuses.
- Protection des pieds de cloisons dans pièces humides par U en plastique saillant du sol de 2 cm.
- Finition par bandes et enduits suivant notice du fabricant.
- Prévoir bande armée sur les impostes de portes et dessus et dessous fenêtres.
- Remplissage en laine de verre 45mm
- Mise en oeuvre suivant réglementations du fabricant.
- Cloisons toutes hauteurs (réalisation avant les chapes)
- Renforts dans cloisons pour pose des appareils sanitaires
- Acoustique RA=39 dB.

LOCALISATION :

- Cloisons des sanitaires.

- Compris fermeture local sous escalier au RDC

7.2.3.3. Coffrages et gaines techniques

Coffrages et gaines techniques composées de 2 plaques de plâtre de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent compris traitement des joints, angles, protection des pieds et parements hydrofuges dans les locaux humides. Remplissage en laine minérale 45mm.

Calfeutrement de trémies dans le cas de logements superposés.

Incorporation des trappes de visite, raccordement sur cloisonnement.

Ensemble devant être coupe-feu 1 heure.

Mise en oeuvre conforme au DTU 25.31, prescriptions du fabricant et à son avis technique.

Toutes sujétions d'emploi suivant notice du fabricant notamment concernant les liaisons, les accessoires à utiliser etc.

Indice d'affaiblissement acoustique $R_w + C \geq 46$ dB,

Indice de perte par insertion aux bruits aériens $\Delta L_{an} \geq 36$ dB.

LOCALISATION :

Suivant plans pour l'ensemble des gaines techniques

Habillage des bâtis-supports de WC suspendus (2xBA13THD)

Coffrage des descentes intérieures EP.

Et d'une manière générale, pour toutes les cloisons sans exception en complément de celles prévues dans les articles ci-avant.

7.2.4. PLAFONDS :

7.2.4.1. Faux-plafonds en dalles 60x60 acoustiques

Fourniture et pose de faux-plafonds en dalles type TONGA avec T24 de chez EUROCOUSTIC ou techniquement équivalent, en panneau rigide de laine de roche de 20mm d'épaisseur à forte absorption acoustique et revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc mat et sur la face cachée d'une voile de verre naturel, bords naturels.

Modules de 600x600x20mm d'épaisseur sur profils apparents en T de 24mm compris toutes sujétions de mise en œuvre, profilé de finition en rives et incorporation de luminaires ou autres installations de prises d'air. Prévoir une ossature primaire si nécessaire.

- Classement feu : Euroclasse A1
- Conforme à la norme NFP 68-203 / DTU 58.1
- Les plaques seront clipsées
- Réflexion lumineuse >87%
- Résistance à l'humidité égale à 100% quelque soit le degré d'hygrométrie
- Isolation acoustique : $\alpha_w = 0.95$: classe A

Mise en œuvre: la mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux, en prenant en compte le sens de pose des panneaux. Il est recommandé de prévoir une circulation d'air entre les locaux et le plénum afin d'équilibrer les pressions et températures de part et d'autre du plafond.

LOCALISATION :

Suivant indications de chaque local en plans dans :

- Plateaux de bureaux
- Hall et paliers communs

7.2.4.2. Faux-plafonds en dalles 60x60

Fourniture et pose de faux-plafonds en dalles type MINERVAL A12 Bord A avec T24 de chez EUROCOUSTIC ou techniquement équivalent, en panneau rigide de laine de roche de 12mm d'épaisseur à forte absorption acoustique et revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc mat et sur la face cachée d'une voile de verre naturel, bords naturels.

Modules de 600x600x12mm d'épaisseur sur profils apparents en T de 24mm compris toutes sujétions de mise en œuvre, profilé de finition en rives et incorporation de luminaires ou autres installations de prises d'air. Prévoir une ossature primaire si nécessaire.

- Classement feu : Euroclasse A1
- Conforme à la norme NFP 68-203 / DTU 58.1
- Les plaques seront clipsées
- Réflexion lumineuse >78%
- Résistance à l'humidité égale à 100% quelque soit le degré d'hygrométrie
- Isolation acoustique : $\alpha_w = 0.90$: classe A

Mise en œuvre: la mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux, en prenant en compte le sens de pose des panneaux. Il est recommandé de prévoir une circulation d'air entre les locaux et le plénum afin d'équilibrer les pressions et températures de part et d'autre du plafond.

LOCALISATION :

Suivant indications de chaque local en plans dans :

- ***Sanitaires***
- ***Locaux techniques VDI***

7.2.4.3. Plafonds CF½h + isolation

Plafonds rampants avec isolation comprenant:

- Ossature métallique en acier galvanisé fixée sur la charpente métallique ou bois
- 1 plaque BA18 vissées sur profilés, suspentes nécessaires à une parfaite stabilité de l'ensemble (suivant localisations).
- Isolation thermo-acoustique type GR32 de chez ISOVER ou similaire, épaisseur 300mm
- Traitement des joints sur plaques de plâtre conformément aux prescriptions du fabricant et règlement en vigueur.
- Degré coupe-feu : 1/2 heure
- Performance acoustique : RA,tr ≥ 40dB

LOCALISATION :

Plafond rampant sous toiture de la cage d'escalier d'accès en toiture-terrasse.

7.2.4.4. Retombées et jouées de faux-plafonds

Habillage des retombées, jouées et décrochés de faux-plafonds en plaques de plâtre CF sur ossature métallique, dimensionné suivant importance de l'ouvrage, reprise en partie inférieure sur profils F du plafond suspendus, supportage sur ossature du bâtiment. Finition des joints par bande et enduit.

LOCALISATION :

Suivant carnet de FAUX-PLAFONDS et coupes Architecte au droit des différences de hauteur et périphérie de trémies (cf plans et coupes).

7.2.5. TRAVAUX DE FINITIONS :

7.2.5.1. Parements hydrofuges

Mise en oeuvre sur parements des ouvrages en locaux humides, de plaques de plâtre PLACOMARINE.

LOCALISATION :

Pour cloisons et doublages dans l'ensemble des locaux humides.

7.2.5.2. Etanchéité en pieds de cloisons

Protection des pieds d'ouvrages en plaques de plâtre verticaux des locaux humides, par traitement de type PREGYTANCHE ou techniquement équivalent, conformément au DTU 25-41.

LOCALISATION :

Dans locaux humides.

7.2.5.3. Pose de trappes d'accès aux gaines techniques

Mise en oeuvre lors de l'exécution des gaines des trappes d'accès fournies par le lot menuiserie.

LOCALISATION :

Concerne les trappes de gaines techniques et trappes d'accès aux combles.

7.2.5.4. Pose d'huisseries et bâtis

Pose de toutes les huisseries et bâtis à intégrer aux cloisons du présent lot, prévues fournies et approvisionnées par le titulaire du lot Menuiseries bois, dans chaque local considéré.

LOCALISATION :

Suivant plans pour les huisseries dans les cloisons du présent lot.

7.2.5.5. Renfort d'angles

Façon d'arêtes par mise en oeuvre de bandes de renfort métalliques collées et finitions en enduit suivant notice du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plans à chaque angle saillant.

7.2.5.6. Renforts de cloisons

Le présent lot devra l'exécution de renforts au droit des ouvrages suspendus tels que lavabos, chaudières, Ballon d'eau chaude, modules thermiques MTA des logements, bâtis-support de WC suspendus, meubles, mains-courantes, etc... par renforts bois vissées dans les ossatures de cloisons.

LOCALISATION :

Au droit des appareils suspendus aux cloisons.

Renforts bois pour supportage des appareils sanitaires et émetteurs de chauffage sur cloisons légères de doublages.

7.2.6. DIVERS :

7.2.6.1. Réservations et travaux divers

D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance du descriptif des travaux des autres lots, et notamment des lots techniques, afin de s'informer des limites de prestations des différents corps d'état, et , le cas échéant, prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

LOCALISATION :

Suivant plans et descriptifs des autres corps d'état et également les limites de prestations des lots techniques.

7.2.6.2. Dossier D.O.E.

L'entrepreneur réalisera et fournira au maître d'Ouvrage et maître d'oeuvre en fin de chantier le Dossier des Ouvrages Exécutés au format papier et sur support informatique, comprenant :

- Les certificats de garantie
- Les certificats de conformité des installations
- Plans de récolement
- Fiches et avis techniques du CSTB des matériaux et éléments de construction
- PV de classement acoustique
- PV de classement thermique
- PV de classement au feu
- La nomenclature du matériel installé avec indications du fournisseur
- Notice d'emploi et d'entretien des équipements

7.2.6.3. Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravais, emballages divers et détritiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations.